

Comité Syndical du 22 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 16/03/2022.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2022-10

Présents : 20 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET parti avant le vote de la DL2022-06, DL2022-07, DL 2022-08, DL 2022-09, DL2022-10, DL2022-11, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**9 présents**)

Pour les suppléants : M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, M. Patrick YON remplaçait M. J. M. LLORCA (**3 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :

Mme BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**)

Pour les suppléants :

Mme Laurence BENLLOCH remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**2 présents**)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20220322-DL2022_10-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N°d'ordre : 2022-10

Objet : Appel à candidature pour l'extension des consignes de tri.

CITEO est l'éco organisme en charge du recyclage des emballages et papiers en France. Il accompagne les collectivités qui passent en extension des consignes tri au travers d'appels à candidatures. Celles-ci permettent de s'inscrire dans la stratégie nationale de déploiement des nouvelles modalités de tri qui devront être en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Elles permettent également de prétendre au soutien bonifié des matières plastiques, passant de 600€/T à 660€/T sur les bouteilles et flacons ainsi qu'au soutien à 660€/T pour les nouvelles résines recyclées.

L'extension des consignes de tri consiste à simplifier le geste de tri en permettant le tri de tous les emballages, dont notamment de nouveaux emballages en plastiques tels que les sacs et sachets, films, pots et barquettes, etc...

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Plan de communication (impression memo tri, distribution de documents par un prestataire, création de spots vidéo, affiche ECT, changement signalétique borne EML) : 26 100€ TTC
- Redimensionnement du parc de bornes EML (achat de bornes) : 61 310 € TTC

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- En considérant le passage du soutien financier de 600€/T à 660€/T pour les plastiques et en anticipant une augmentation des volumes EML de 15%, l'aide prévisionnel supplémentaire est de 17466€.

Le comité syndical décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ D'approuver le dépôt d'une candidature pour l'appel à projet relatif à l'extension des consignes de tri ainsi que le plan prévisionnel de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférent.

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 31/03/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI